REGLEMENT DU JEU-CONCOURS „Wichtelgewinnspiel in der App“

Préambule

Globus Fachmärkte GmbH & Co. KG dont le siège social est établi à D-66333 Völklingen, Zechenstraße 8 (Allemagne), inscrite au registre de commerce du tribunal cantonal de Sarrebruck (Amtsgericht Saarbrücken) sous le numéro HRA 80690, ci-après dénommée « l’organisateur » ou « GLOBUS », organise un concours gratuit intitulé «Wichtelgewinnspiel in der App» (ci-après dénommé le « jeu concours »), dans le cadre du lancement et de la promotion de leur nouvelle application mobile.

Le jeu concours, exclusivement organisé à des fins promotionnelles, permet aux participants de tenter leur chance pour gagner différents lots attractifs.

La participation au jeu concours est entièrement gratuite et n’implique aucune obligation d’achat. Le présent règlement régit les conditions de participations au jeu concours ainsi que les transferts des droits éventuellement nécessaires. La participation au jeu concours implique l’acceptation des conditions.

§ 1 Contenu du jeu-concours

Dans le cadre de ce jeu-concours, les participants se verront attribuer les lots principaux suivants à l'issue de la promotion. L’Organisateur garantit que les prix seront réellement attribués ou remplacés par un équivalent de valeur au moins équivalente.

- 1 × barbecue à gaz Primaster Cody avec Powerzone et brûleur infrarouge, surface de cuisson : 70 × 48 cm, d’une valeur de 699 €
- 1 × bon d’achat Globus Baumarkt d’une valeur de 500 €
- 3 x bon d‘achat Globus Baumarkt d’une valeur de 200 € sur la gamme de la marque Alpina
- 1 × perceuse-visseuse à percussion sans fil Bosch Professional GSB 18V-21, 2 Ah, avec 2 batteries, d’une valeur de 149 €
- 10 × calendriers de l’Avent Globus Baumarkt

Une liste détaillée est disponible sur notre site Internet (www.globus-baumarkt.de/wichtelgewinnspiel). Les photos des produits ont un caractère purement illustratif et peuvent différer des lots réels en terme de couleur, forme, équipement ou caractéristiques.

§2 Organisateur du jeu-concours

L'organisateur responsable de ce jeu-concours est la société Globus Fachmärkte GmbH & Co. KG, dont le siège social est situé à D-66333 Völklingen, Zechenstraße 8 (Allemagne).

L’organisateur fait appel à un prestataire externe pour la mise en œuvre technique du jeu-concours de l'application.

§ 3 Participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique âgée d’au moins 18 ans à la date de sa participation, résidant sur le territoire luxembourgeois ou allemand. L'accès au jeu est interdit aux employés de l’Organisateur et de ses filiales et à toute personne physique

ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du jeu, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent).

Les conditions suivantes doivent être remplies pour participer au jeu-concours :

1. L'application Globus Baumarkt doit être installée sur votre appareil ;

2. Un compte client doit être créé dans l'application Globus Baumarkt ou le participant doit se connecter à un compte existant ;

3. Le numéro de carte client personnel doit être enregistré dans le compte client ;

Si un(e) participant(e) de plus de 18 ans est limité(e) dans sa capacité juridique, le consentement de son représentant légal est requis.

Le jeu-concours se présente sous la forme d'une « saut de banquises ».
Le participant dirige un personnage fictif sur des blocs de glace. Le but du jeu est d'atteindre le plus rapidement possible, avec ce personnage, la maison en pain d'épices située au bout d'un champ de blocs de glace. Pour ce faire, le participant fait sauter le personnage d'un bloc de glace à l'autre tout en évitant les obstacles.
Chaque fois que le participant termine avec succès le jeu décrit ci-dessus, il participe au présent jeu-concours et est inscrit au tirage au sort correspondant. Il est donc possible de participer plusieurs fois.
Pour lancer le jeu, le client doit sélectionner la bannière du jeu-concours sur la page d'accueil de l'application, puis cliquer sur « Jetzt teilnehmen ». En cliquant, le client participe au jeu-concours et accepte les présentes conditions de participation.

La participation avec de fausses identités ou avec les identités de tiers est interdite.

Une seule inscription transmise par participant est valable pour le jeu-concours. Il est strictement interdit d'utiliser plusieurs adresses ou profils pour augmenter ses chances de gagner.

En outre, l'organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion et pour des motifs légitimes, d'exclure toute personne de la participation au Concours. De tels motifs existent notamment dans les cas suivants :

- toute tentative de manipulation et manipulation de l'accès au jeu-concours ou à son déroulement

- toute violation des présentes conditions de participation

- tout comportement déloyale ou contraire à l'esprit du Concours ;

- la fourniture d'informations fausses, incomplètes ou trompeuses dans le cadre de la participation.

Si le participant exclu est un des gagnants tirés au sort, l'Organisateur se réserve le droit de retirer le lot attribué.

§ 4 Période de participation

La participation au jeu-concours en question est possible du 05.11.2026 au 29.11.2026.

§ 5 Détermination des gagnants et notification du gain

Les gagnants sont déterminés par tirage au sort, effectué de manière aléatoire et impartiale. Chaque gagnant sera informé de son gain par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de sa participation. Si la notification ne peut être délivré (adresse électronique invalide, problème technique, *etc.*), l'Organisateur n'est pas tenue d'entreprendre des recherches supplémentaires pour retrouver le gagnant. Dans ce cas, le lot sera attribué à un autre participant, également désigné par tirage au sort.

Le gagnant dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrables (du lundi au vendredi) à compter de l'envoi de la notification pour se manifester et accepter son lot, en utilisant les coordonnées figurant dans la notification. A défaut de réponse dans ce délai, le lot sera attribué à un nouveau gagnant désigné selon les mêmes modalités.

Le droit au gain est strictement personnel, non cessible et ne peut donner lieu à aucun échange, contre-valeur en espèces ou compensation quelconque. Les illustrations des gains, figurant dans les documents publicitaires, sont fournies à titre indicatif et peuvent présenter des différences mineures avec le lot ou peuvent être remplacés par d'autres gains équivalents.

Ce tirage au sort des lots principaux sera effectué de manière aléatoire parmi les participants qualifiés, à la date butoir du 30.11.2026.

§ 6 Remise du prix

La remise du prix sera organisée individuellement avec le gagnant, après notification préalable du gain.

Pour tous les lots, l'ensemble des frais supplémentaires liés à l'utilisation du prix restent à la charge du gagnant. Le gagnant est également responsable de toute imposition ou déclaration fiscale ou de douane pouvant résulter de la réception du prix.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du prix après sa remise.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière, ni être échangés ou transférés à un tiers.

§ 7 Responsabilité et divers

Dans la mesure où la loi le permet, l'Organisateur décline toute responsabilité pour les erreurs typographiques ou d'impression dans les supports de communication du jeu-concours, ainsi que pour les dommages pouvant survenir dans le cadre de la mise à disposition et de l'utilisation des gains, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou de mettre fin prématurément au jeu-concours sans avoir à en indiquer les raisons, notamment en cas de circonstances techniques, de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté rendant impossible la poursuite du jeu-concours dans des conditions conformes au présent règlement. Dans une telle hypothèse, l'Organisateur informera les participants par les moyens appropriés (par exemple via le site Internet ou l'application).

Globus ne peut être tenu responsable des interruptions de services, dysfonctionnements techniques ou indisponibilités temporaires de la plateforme de participation sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Dans ces cas tout recours juridique est exclu.

Les gains ne peuvent être utilisés que jusqu'aux dates indiquées, après quoi ils perdent leur validité. Les gains réclamés tardivement ne peuvent être remis.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour les vices matériels ou juridiques des gains, sous réserve des dispositions légales impératives.

§ 8 Protection des données

Vos données personnelles sont traitées pour l'organisation et gestion du jeu-concours (base légale : art. 6, §1, b) RGPD). En outre, GLOBUS se réserve le droit de publier ultérieurement dans la presse écrite et en ligne les noms et prénoms des gagnants et, le cas échéant, des photos prises lors de l'annonce et de la remise des prix (base légale : intérêt légitime, art. 6, §1, f) RGPD) ;

Les participants disposent des droits suivants concernant leurs données personnelles :

- Droit d'accès (art. 15 RGPD) ;
- Droit de rectification (art. 16 RGPD) ;
- Droit à l'effacement (art. 17 RGPD) ;
- Droit à la limitation du traitement (art. 18 RGPD) ;
- Droit à la portabilité des données (art. 20 RGPD) ;
- Droit d'opposition (art. 21 RGPD).

En matière de droit d'accès et de droit à l'effacement, les restrictions prévues aux §§ 34 et 35 de l'allemande concernant la protection des données (ci-après « BDSG ») s'appliquent.

Pour exercer ces droits, les participants peuvent envoyer un e-mail à : datenschutz@globus-baumarkt.de ou par voie postale à l'adresse indiquée dans la politique de confidentialité.

En cas de doute sur l'identité du demandeur, des informations complémentaires pourront être demandées.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès l'autorité de contrôle:

- Centre indépendant de protection des données de la Sarre (art. 77 du RGPD en liaison avec l'article 19 de la BDSG) ;

Pour plus d'informations, les participants peuvent consulter notre Politique applicable aux clients accessible via le lien suivant : https://www.globus-baumarkt.de/datenschutz/.

§ 9 Dispositions finales

Tout recours juridique est exclu sous réserve des dispositions légales impératives. Si une disposition des présentes conditions de participation est ou devient totalement ou partiellement invalide, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition invalide est remplacée par la disposition légalement admissible qui se rapproche le plus du sens et de l'objectif économiques de la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune dans les présentes conditions de participation.

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de GLOBUS à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation du gagnant.

Le présent règlement ainsi que les relations entre GLOBUS et le participant sont soumis au droit allemand. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction allemande.